ANNONCES LÉGALES

EURO Légales

Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS DRÔME-ARDÈCHE

04 75 79 78 56
04 75 72 77 53
LDLlegales26@ledauphine.com
LDLlegales07@ledauphine.com

le dauphiné libéré
Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1.91 € HT/mm colonne pour 2020.

AVIS

Enquêtes publiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ARDECHE

Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral du 21 septembre 2022 est ordonnée l'ouverture d'une enquête publique concernant la Déclaration d'Intérêt Général relative à la mise en oeuvre des Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Ardèche.
Cette enquête publique se déroulera **du jeudi 20 octobre 2022 à 9 h au vendredi 18 novembre 2022 à 16 h 30 sur les communes du Bassin Versant de l'Ardèche**
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (2, place Simone Veil - 07000 Privas), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (Service Urbanisme et Territoires - Bureau des Procédures).
Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès de la personne responsable du projet : Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche - M. Hervé DEMANGE - 4 allée du Château 07200 VOGUE
Madame Mireille JOURGET a été désignée par le tribunal administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêtrice.
Les observations et propositions du public pourront être, pendant toute la durée de l'enquête :
Transmises par courrier à la commissaire enquêtrice, domiciliée pour la circonstance à l'EPTB Ardèche - 4 allée du Château - 07200 VOGUE, siège de l'enquête publique ;
Adressées par courriel à la commissaire enquêtrice :
enquetepublique.ddt07-mj@i-carre.net
Consignées sur les registres d'enquête qui seront tenus à disposition en mairies.
Pour recevoir les observations et propositions des personnes intéressées, la commissaire enquêtrice sera présente en mairies aux jours et heures suivants :
Vallon Pont d'Arc jeudi 20 octobre 2022 9 h à 12 h
Les Vans mercredi 26 octobre 2022 9 h 30 à 12 h 30
Largentière lundi 7 novembre 2022 9 h à 12 h
Thueyts lundi 14 novembre 2022 9 h à 12 h
Aubenas vendredi 18 novembre 2022 13 h 30 à 16 h 30
Les Préfets de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère sont compétents pour statuer sur le caractère d'intérêt général de l'opération.
L'arrêté préfectoral ordonnant l'ouverture de l'enquête publique, le présent avis et le dossier d'enquête sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Ardèche ("http://www.ardeche.gouv.fr/").
A la suite de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies de Aubenas, Largentière, Les Vans, Thueyts et Vallon-Pont-d'Arc ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche et sur le site Internet des services de l'État en Ardèche (**www.ardeche.gouv.fr**).

324033400

Plan local d'urbanisme

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité nº2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montélimar
Par arrêté nº2022.08.53A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité (DPEMC) nº2 du PLU, soumise à évaluation environnementale, de la commune de MONTÉLIMAR. L'objet de la procédure consiste à rendre constructible la parcelle cadastrée secteur ZS nº37, sise la Dromette, pour la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours dit SDIS au Sud de la Ville (en remplacement de celui installé dans la Zone d'Activité du Meyrol), projet jugé d'intérêt général. La procédure est soumise à évaluation environnementale et à l'accord du Préfet pour ouverture à l'urbanisation.
Elle a pour objectifs :
- L'adaptation d'une des orientations inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Le déclassement des parcelles ZS n °37 et ZS nº33 (en partie) et les abords de la route départementale et du chemin communal, de la zone agricole A vers une nouvelle zone à urbaniser, dite AUEs ;
- La réduction de l'emplacement réservé (ER) nº19 par exclusion de la parcelle ZS nº37 ;
- L'adaptation des règles de la zone AUE afin d'intégrer la création d'un nouveau secteur AUEs ;
- La mise en place d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).
L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, Maison des Services Publics, 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR.
Des informations peuvent être demandées auprès de Mme AYMARD (04 75 00 26 15) chargée de mission planification à la Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.
L'enquête publique se déroulera à compter du lundi 24 octobre 2022 à 8h00 jusqu'au vendredi 25 novembre 2022 à 17h00, pendant une durée de 33 jours.
Monsieur Pascal ZINGRAFF, sous-préfet, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête incluant notamment l'évaluation environnementale du projet et l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que le registre d'enquête seront consultables par le public.
En papier et sur un poste informatique :
à la Maison des Services Publics, à l'accueil de la Communauté d'Agglomération de MONTELIMAR-AGGLOMERATION (2ème étage, aile Sud), 1 avenue Saint-Martin, 26200 MONTÉLIMAR, du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
En papier :
- En Mairie de MONTÉLIMAR, Hôtel de Ville, Place Émile Loubet, 26200 MONTÉLIMAR, du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
En ligne sur les sites internet :
- De dématérialisation : https://www.registre-dematerialise.fr/4222 accessible via le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, https://www.montelimar-agglo.fr/ , rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;
- De la commune de MONTÉLIMAR, https://www.montelimar.fr, rubrique « vivre à Montélimar » - « urbanisme/cadastre » - « aménagement du territoire et planification » ;
- De la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, https://www.montelimar-agglo.fr/, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner et adresser ses observations et propositions :
-Directement sur les registres d'enquête tenus à sa disposition :
à la Maison des Services Publics, au siège de MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION (2ème étage, aile sud),
à la Mairie de MONTÉLIMAR ;
- Sur le registre dématérialisé et sécurisé tenu à sa disposition à l'adresse :
https://www.registre-dematerialise.fr/4222 accessible via le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, https://www.montelimar-agglo.fr/, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;
- Par courriel à l'adresse e-mail associée : enquete-publique-4222@registre-dematerialise.fr
- Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/4222 et seront donc visibles par tous.
-Par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur :
Monsieur le Commissaire enquêteur
Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION
Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
Maison des Services Publics, 1 avenue Saint Martin, 26200 MONTÉLIMAR
Le commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations et propositions :
- à la Mairie de MONTÉLIMAR, Hôtel de Ville, Place Émile Loubet à MONTÉLIMAR
Mercredi 9 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
- à la Maison des Services Publics (3ème étage, aile sud), 1 avenue Saint-Martin à MONTÉLIMAR,
Lundi 24 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
Vendredi 25 novembre 2022 de 13h30 à 16h30
A l'issue de l'enquête publique, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions à la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique :
- Sur le site de dématérialisation : https://www.registre-dematerialise.fr/4222 accessible via le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION, https://www.montelimar-agglo.fr/, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;
- A la Direction de l'Urbanisme de MONTÉLIMAR / MONTÉLIMAR -AGGLOMÉRATION, Maison des Projets (ancienne Maison de l'Economie, 2 rue du 45ème Régiment de Transmission, 26200 MONTÉLIMAR) ;
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION : https://www.montelimar-agglo.fr/, rubrique « aménagement » - « urbanisme » - « aménagement du territoire et planification » ;
- A la Préfecture de la Drôme.
Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi Nº 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée.
A l'issue de la procédure, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur la Déclaration de Projet Emportant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme nº2 de la commune de MONTÉLIMAR, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes consultées, de la population et du commissaire enquêteur.

322980000

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis d'attribution

VILLE DE Saint-Paul Trois-Châteaux

VILLE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX

Avis d'attribution

M. Jean-Michel CATELINOIS - Maire
Place Castellane
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX
Tél : 04 75 96 78 78
mèl : commandepublique@mairie-sp3c.fr
web : http://www.ville-saintpaultroischateaux.fr
SIRET 21260324500011
Objet : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN MATIERE D'URBANISME DANS L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS
Nature du marche : Services
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : **71410000** - Services d'urbanisme
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 30/09/22
DORGAT, 3 AVENUE DE LA DECOURVERTE, 21000 DIJON
Montant HT : 50 000,00 €
Envoi le 03/10/22 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :
https://www.marches-publics.info

324327700

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

VILLE DE VALENCE

VILLE DE VALENCE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Nicolas DARAGON - Maire
Mairie - Place de la Liberté BP 2119 - 26021 VALENCE - Cedex
mèl : correspondre@aws-france.com
web : http://www.valenceromansagglo.fr/
SIRET 21260362500014
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : 222156 - MAPA - Etude urbaine complémentaire NPNRU
Réference acheteur : 222156
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution :
1 Place Jacques Brel 26905 VALENCE CEDEX 9
Durée : 96 mois.
Description : Dans le cadre du NPNRU, la Ville de Valence souhaite actualiser son projet urbain afin de prendre en compte les éléments de projets et éléments nouveaux apparus depuis l'étude de conception initiale du NPNRU lancée en 2016.
Cette procédure fait suite à la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du marché à procédure adapté éponyme nº 222054 publié le 8 juillet 2022.
Il s'agit d'un marché ordinaire décomposé en 3 phases, avec une partie forfaitaire (phase 1 - tranche ferme - et phase 2 - tranche optionnelle 1) et une partie à bons de commande (phase 3 - sans montant minimum et avec un montant maximum de 30 000 € HT sur toute la durée du marché).
Classification CPV :
Principale : **71335000** - Études techniques
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées :Non
Valeur estimé hors TVA : 90 000,00 €
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Liste et description succincte des conditions :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
Marché réservé : NON
La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Oui
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
- 60% Valeur technique
- 40% Prix
Renseignements d'ordre administratifs :
correspondre@aws-france.com
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 14/11/22 à 12h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
Compétences requises : urbaniste, architecte, paysagiste et programmiste.
Envoi à la publication le : 03/10/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :
http://marches-publics.valenceromansagglo.fr

324388200

Procédures formalisées

CHATUZANGE le Goubet

MAIRIE DE CHATUZANGE LE GOUBET

Avis d'appel public à la concurrence

M. Christian GAUTHIER - Maire
29 rue des Monts du Matin
26300 Chatuzange le Goubet
Tél : 04 75 47 25 15 - Fax : 04 75 47 49 18
mèl : mairie@chatuzangelegoubet.fr
web : http://www.chatuzangelegoubet.fr
SIRET 21260088600015
Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;
L'avis implique un marché public
Objet : Passation d'un marché d'assurances Dommages aux biens immobiliers et mobiliers pour les besoins de la commune et son CCAS.
Réference acheteur : 222001
Type de marché : Services
Procédure : Procédure ouverte
Code NUTS : FRK23
Durée : 36 mois.
Description : LOT UNIQUE : DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS
Classification CPV :
Principale : **66515000** - Services d'assurance dommages ou pertes
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Forme du marché : Division en lots : non
Les variantes sont refusées
Options : non
Reconductions : oui
Le lot unique référencé donnera lieu à un marché. Le marché prendra effet le 1er janvier 2023 à 0 h.
Reconduction automatiquement à l'échéance (31/12) chaque année, sauf non-reconduction dans les conditions prévues par l'article 3 de l'acte d'engagement (résiliation).
Il prendra fin de plein droit le 31 décembre 2026 à minuit sans autre notification.
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Habilitation à exercer l'activité professionnelle , y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et description succincte des conditions :
VOIR RC
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
VOIR RC
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
VOIR RC
Marché réservé : NON
La prestation est réservée à une profession déterminée.
VOIR RC
Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : NON
Critères d'attribution :
Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
Remise des offres : 09/11/22 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 10/11/22 à 08h00
Renseignements complémentaires :
Il s'agit d'un marché périodique : OUI
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble - Cedex, Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 69, mèl : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les candidats évincés disposent de plusieurs possibilités de recours: le référé précontractuel avant la signature du marché, le référé contractuel, le recours en excès de pouvoir, le recours de plein juridiction dans les délais fixés au Code de Justice Administrative.
Envoi à la publication le : 30/09/22
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 30/09/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :
https://www.marches-publics.info

324228900

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

TIMELAPSE

Aux termes d'un ASSP en date du 03/10/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Timelapse
Objet social : L'organisation d'évènements, la coproduction d'évènements, leur promotion, financement, la gestion de leur restauration, l'établissement de partenariats, leur programmation, des activités de décoration et de sécurité. La prestation de services pour d'autres évènements pouvant être des tâches administratives, de communication, de sécurité, et toutes autres prestations se rattachant à l'organisation d'évènement et à la leur promotion. Des prestations de services liées à la communication, la promotion, la sécurité, des tâches administratives pour tous types d'entreprises.
Siège social : 1305 Route de la Valloire, Espace Entreprise la Fabrique, 26140 ALBON
Capital initial : 8 350 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ROMANS
Président : MARGARIT Julien, demeurant 220 Route des Simards, 26210 ST SORLIN EN VALLOIRE FRANCE
Directeur général : COMTE Thibaut, demeurant 1025 Route des Marguerits, 26210 ST SORLIN EN VALLOIRE FRANCE
Directeur général délégué : Baud Jonathan, demeurant 2975 Route de la Valloire, 26140 ANNEYRON FRANCE
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément :
1. Toute cession d'actions, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou onéreux, qu'elle que soit sa forme, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, est soumise à l'agrément préalable de la société donné soit par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actions.
Aucun agrément n'est requis si la société ne comprend qu'un seul actionnaire.
2. Si la formule de l'adoption de la décision collective est adoptée, la demande d'agrément doit être notifiée au président par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle indique le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, l'identité de l'acquéreur s'il agit d'une personne physique et s'il s'agit d'une personne morale les informations suivantes : dénomination, forme, siège social, numéro RCS, identité des dirigeants, montant et répartition du capital.
Le président notifie cette demande d'agrément aux actionnaires.
3. La décision des actionnaires sur l'agrément doit intervenir dans un délai de 1 mois à compter de la notification de la demande visée au 2 ci-dessus. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée avec accusé de réception.
Si aucune réponse n'est intervenue à l'expiration du délai ci-dessus, l'agrément est réputé acquis.
4. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées.
En cas d'agrément, la cession projetée est réalisée par l'actionnaire cédant aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions au profit du cessionnaire agréé doit être réalisé dans les 30 jours de la notification de la décision d'agrément ; à défaut de réalisation du transfert des actions dans ce délai, l'agrément sera caduc.
En cas de refus d'agrément, la société doit dans un délai de 2 mois à compter de la décision de refus d'agrément, acquérir ou faire acquérir les actions de l'actionnaire cédant soit par des actionnaires, soit par des tiers.
Lorsque la société procède au rachat des actions de l'actionnaire cédant, elle est tenue dans les six mois, de ce rachat de les céder ou de les annuler, avec l'accord du cédant, au moyen d'une réduction de son capital social.
Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la société est fixé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord sur ce prix, celui-ci est déterminé conformément aux dispositions de l'article 1843-4 du Code civil.
Julien Margarit

324276000

Dissolutions

LE CLOS DES LILAS

Aux termes d'un procès-verbal du 20/09/2022, l'Assemblée Générale de la société **LE CLOS DES LILAS,** Société à responsabilité limitée, au capital de 90.820 €, dont le siège social est à CHATILLON EN DIOIS (26410) -100 Route de Menée, immatriculée au RCS de ROMANS SUR ISERE sous le nº518 922 414 :
- a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/09/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des articles L.237-1 et suivants du Code de Commerce,
- a nommé comme liquidateur, Monsieur Sylvain VALLEE, Les Ravauds - 21 route du Clos de la Balme - 38250 CORRENCON-EN-VERCORS
- a fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur, soit Les Ravauds - 21 route du Clos de la Balme - 38250 CORRENCON-EN-VERCORS.
C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS SUR ISERE.

324110500

SODEC conseil

CRYO ET FORME
Société à Responsabilité Limitée
à associé unique en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 13 cours des Barry
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
Siège de liquidation : chez M. Alain PILETTE
90 Traverse des Pommiers
84500 BOLLENE
894 018 019 RCS ROMANS

L'associé unique a décidé le 15/09/2022 la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Alain PILETTE, demeurant 90 Traverse des Pommiers 84500 BOLLENE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé chez M. Alain PILETTE 90 Traverse des Pommiers 84500 BOLLENE, adresse à laquelle la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de ROMANS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

324156300

EURO Légales
marchés publics
le dauphiné libéré
>> CONTACT : 04 79 33 86 72
Plateforme de dématérialisation
>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €
• Mise en ligne de l'avis et des pièces
• Alarmes aux entreprises
• Correspondance
• Réponses électroniques
• Négociations
• Lettres de rejet / notification
• Données Essentielles
+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national
La plateforme de référence des marchés publics
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
DRO18 - V1